



Établissement
Public
d'Aménagement
de la Meuse et
de ses Affluents



Rapport d'activité 2009

Les événements marquants de l'année 2009

Lancement officiel du projet Interreg IV B AMICE « Adaptation de la Meuse aux Impacts des Evolutions du Climat »

Le projet AMICE a été accepté au 3ème appel à projets du Programme Interreg IV B et la convention de subvention a été signée le 10 mars 2009.

Le 28 avril s'est tenue la réunion de lancement officiel du projet à HOTTON (B).

Départs/arrivées

Romain RECOUVREUR a quitté l'EPAMA en mai. Aymeric GADET a rejoint les services d'EDF en novembre.

Colloque « Votre Maison est-elle préparée à la prochaine crue ? »

L'EPAMA a organisé le 10 juin 2009 au Centre de congrès des Vieilles Forges (08), un colloque sur le thème de la réduction de la vulnérabilité de l'habitat face au risque d'inondation. Il a permis de découvrir des solutions de protection de l'habitat dans le cas de crues moyennes et illustrées par la maquette d'une maison conçue par l'EPAMA.

Contrat de Projet Interrégional Meuse / Comité de bassin Rhin-Meuse

Le Préfet Coordonnateur de Bassin a réuni le 16 juin le premier Comité de Suivi prévu dans le Contrat de Projet Interrégional Meuse 2007-2013.

Le 14 septembre, l'EPAMA a participé au groupe de travail de la commission SDAGE sur la transposition de la Directive européenne inondations.

Reconnaissance de l'EPAMA en tant qu' « Etablissement Public Territorial de Bassin » (art. L213-12 du code de l'environnement)

Depuis l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2009, l'EPAMA est devenu le 17ème établissement public territorial de bassin reconnu en France.

Révision des statuts de l'EPAMA

Le 30 septembre 2009, le comité syndical de l'EPAMA a saisi l'opportunité de la reconnaissance en tant qu'EPTB pour toiletter et ajuster les statuts du syndicat mixte. Les nouveaux statuts entrent en vigueur en 2010.

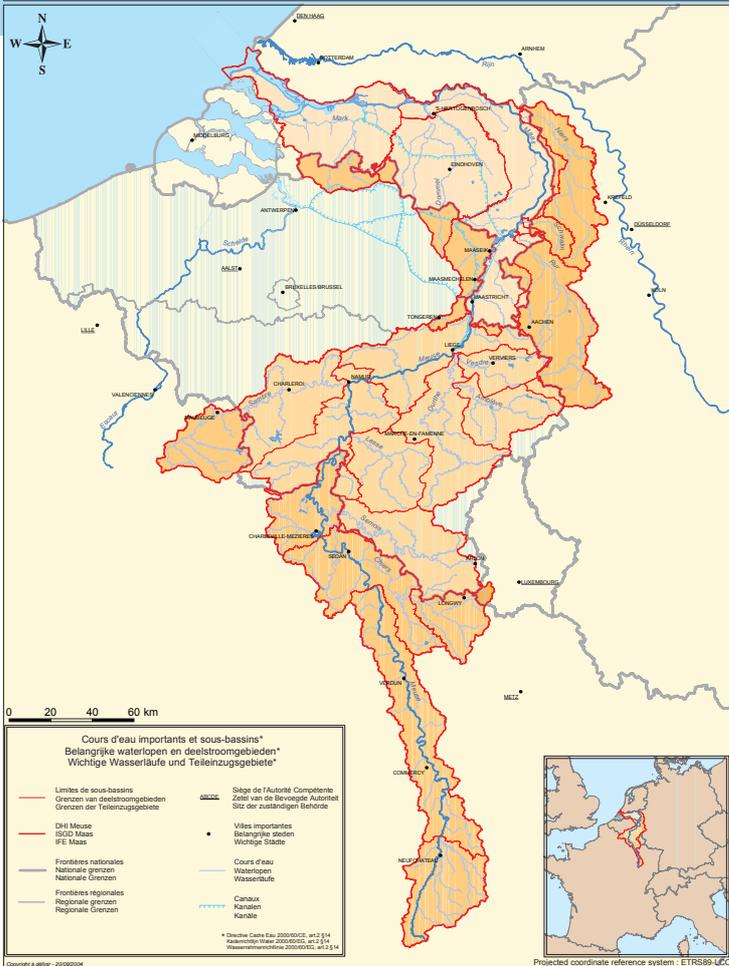
Participation à des manifestations

- 4 au 6 novembre : séminaire AFEPTB Périgueux

- 1er décembre : colloque « la crue de 1910, cent ans après » organisé par l'association la Seine en Partage

Rencontre internationale à SAINT-MIHIEL

A l'occasion d'un comité syndical tenu le 11 décembre à SAINT-MIHIEL, l'EPAMA a organisé une manifestation de parution officielle du livre de Marcel DE WIT présentant le bassin international de la Meuse et l'inauguration d'une exposition sur le risque inondation. Plusieurs partenaires wallons, flamands et néerlandais étaient présents.



Le bassin versant international de la Meuse
 (Source : Commission Internationale de la Meuse)

Le bassin versant français de la Meuse

D'une surface totale de 7800 km², il compte environ 700 000 habitants. Sa densité de population est nettement inférieure à la moyenne nationale de la France Métropolitaine, avec 60 hab/km² contre 108 hab/km².

77% des communes sont de petite taille avec une population de moins de 500 habitants.

L'activité industrielle a été marquée par une forte reconversion au cours des dernières décennies.

L'activité agricole bien développée est basée sur les grandes cultures (céréales, herbe) et sur l'élevage des bovins.

Le réseau de voies fluviales est dense, avec 330 km de voies navigables :

- le canal de la Meuse entre Givet et la frontière belge, de moyen gabarit (1000 à 1499 tonnes),
- le canal de la Meuse (en partie), le canal de la Marne au Rhin (en partie) et le canal des Ardennes, de petit gabarit (250 à 399 tonnes).

Le bassin versant de la Meuse

Le bassin versant international de la Meuse

La Meuse draine principalement la France, la Belgique et les Pays-Bas sur un parcours d'environ 950 km.

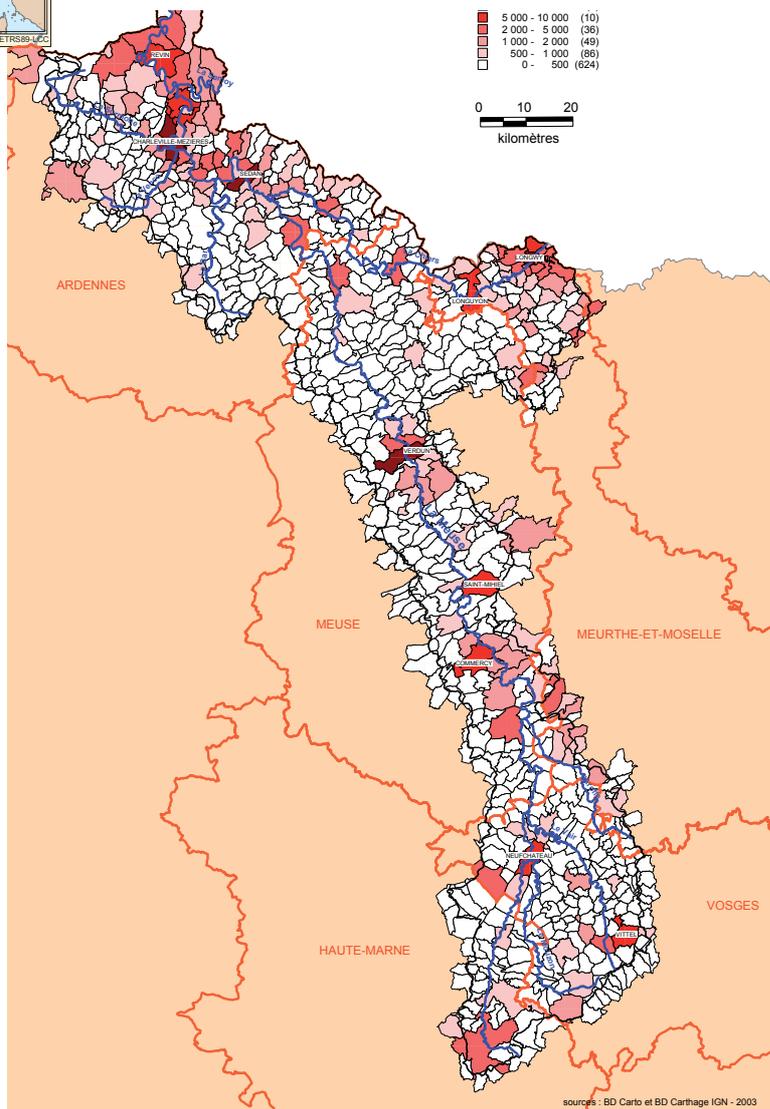
Elle prend sa source au pied du plateau de Langres à Pouilly-en-Bassigny (Haute Marne) à 384 m d'altitude.

Son bassin versant hydrographique est de 36 000 km². Une partie de son bassin versant intéresse également l'Allemagne (haut bassin de la Roer et de la Niers) et le Luxembourg (haut bassin de la Chiers).

Son débit moyen à l'embouchure dans la mer du Nord à proximité de Rotterdam, est de 330 m³/s, alors qu'il est déjà de 150 m³/s à la frontière franco belge, à Givet.

Le bassin concerne une population proche de neuf millions d'habitants.

Population du bassin versant français de la Meuse

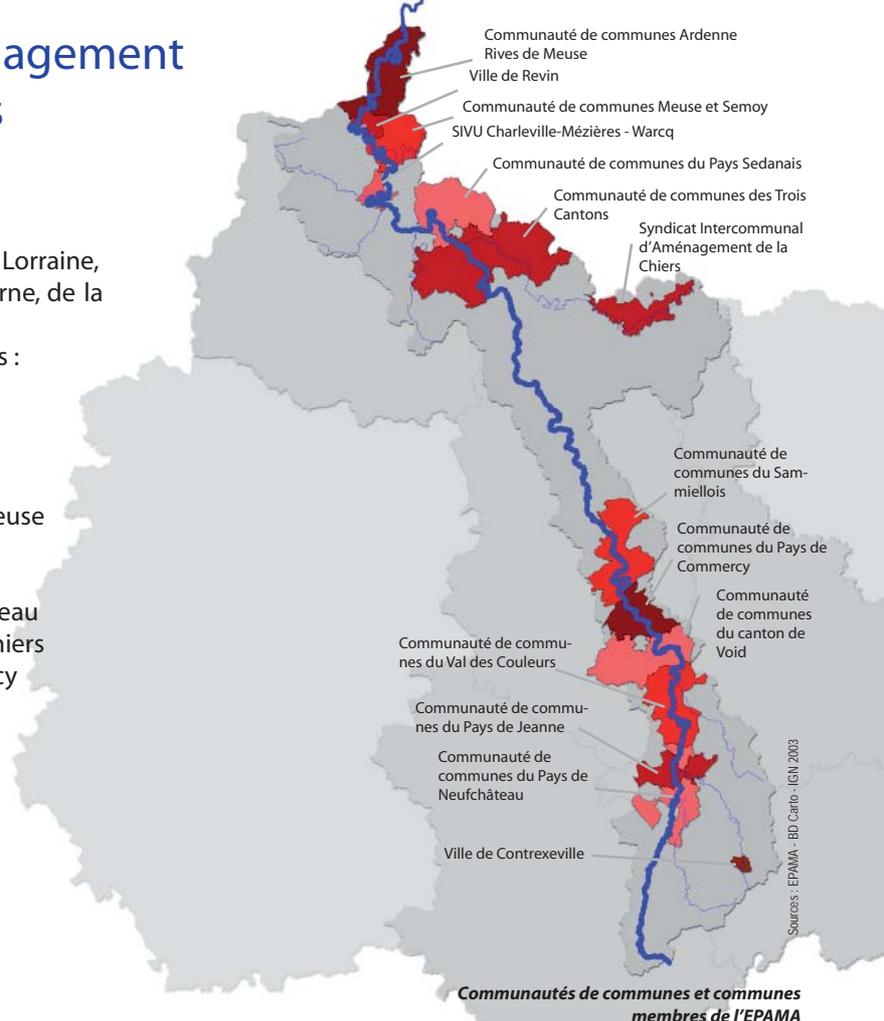


L'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents

Les collectivités membres du syndicat mixte sont :

- les Conseils Régionaux de Champagne-Ardenne et de Lorraine,
- les Conseils Généraux des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges,
- douze structures intercommunales et deux communes :

- SIVU Charleville-Mézières - Warcq
- Communauté de communes du Sammiellois
- Communauté de communes Meuse et Semoy
- Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse
- Communauté de communes du Pays Sedanais
- Communauté de communes des Trois Cantons
- Communauté de communes du Pays de Neufchâteau
- Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers
- Communauté de communes du Pays de Commercy
- Communauté de communes du Pays de Jeanne
- Communauté de communes du Val des Couleurs
- Communauté de communes du canton de Void
- Ville de Revin
- Ville de Contrexéville



Exécution du BP 2009

Le budget 2009 et son exécution

Le budget 2009 s'élève à 5 902 836 €.

Le fonctionnement représente 21 % du budget, soit 1 234 150 € et l'investissement 79 %, soit 4 668 686 €.

Evolution des dépenses

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

- dépenses liées à l'opération AMICE qui représente 8 % du budget total soit 94 850 €. Elles sont totalement financées par les partenaires sans faire appel à une augmentation de la cotisation.
- dépenses liées à l'opération ZRDC Mouzon qui représente 8,5 % du budget total soit 104 240 € dont 80 000 € qui sont pris en charge par le Conseil Général des Ardennes.

- frais de fonctionnement propres à l'EPAMA, financés par la contribution des membres

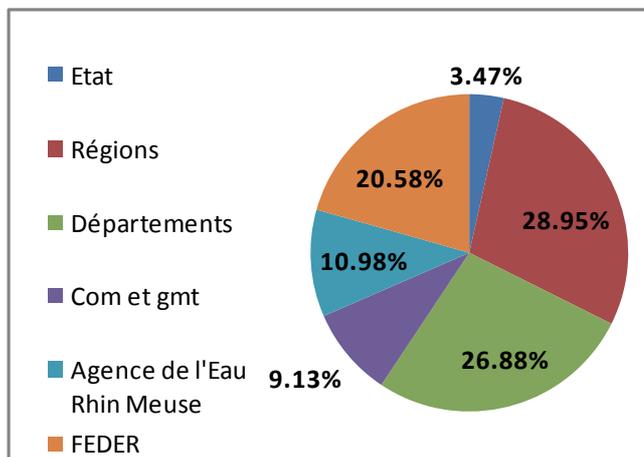
Gestion du personnel :

Sur 9 postes, deux ont été vacants une partie de l'année 2009.

Recettes

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPAMA perçoit des participations et des contributions. Les contributions des collectivités membres correspondent aux charges de fonctionnement non couvertes par d'autres recettes.

En 2009, le montant à financer par la cotisation était de 517 710 € soit 42 % du budget global. Les autres recettes de fonctionnement sont principalement les subventions sur les emplois aidés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et l'excédent des années antérieures.



Dotations et participations pour l'année 2009

Les statuts révisés de l'EPAMA

Article 1 : Délimitation du périmètre de l'Etablissement Public Territorial de Bassin

Le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin est constitué par le bassin hydrographique de la Meuse, dans les communes dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Exécution et diffusion

Les secrétaires généraux pour les affaires régionales des régions Champagne-Ardenne et Lorraine, les préfets des départements des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de régions et de départements concernés.

Article 3 - Compétences du syndicat

L'EPAMA a pour missions :

- la coordination, l'animation, l'information, le conseil pour assurer la cohérence des actions des collectivités du périmètre et faciliter à l'échelle du bassin hydrographique, la prévention des inondations et, à la demande expresse des collectivités intéressées, l'Etat et ses établissements publics, la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides,
- la proposition d'études et de travaux d'aménagement cohérents à l'échelle du bassin ou de sous bassins,
- la maîtrise d'ouvrage d'étude ou de travaux, après accord explicite des collectivités compétentes concernées et approbation, par les cofinanceurs, du schéma de maîtrise d'ouvrage et du plan de financement,
- l'entretien, l'exploitation et la gestion d'aménagements dont il est maître d'ouvrage et à verser les éventuelles indemnités dues dans ce cadre,
- de contribuer à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel et environnemental du bassin versant,
- la formulation d'avis :
 - o préalablement aux travaux d'aménagement et d'entretien ou de défense contre les inondations dont le montant est fixé par décret,
 - o sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
 - o sur les projets de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),
 - o la contribution au développement durable du bassin international de la Meuse.

A cet effet, le syndicat mixte :

- procède ou fait procéder par ses propres moyens, et dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, animations, informations, publications, travaux d'équipements ou d'entretien, ou toutes actions nécessaires à la réalisation de son objet,
- recherche des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements,
- passe des contrats, des conventions,
- est mandaté par un ou plusieurs de ses membres pour agir en leur nom et pour effectuer les opérations qu'ils lui ont confiées, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage,
- se porte candidat au pilotage de programmes d'initiative communautaire européenne.

Arrêté S.G.A.R n°2009-363 en date du 29 juillet 2009 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)



Photo : Onema

La réduction du risque inondation

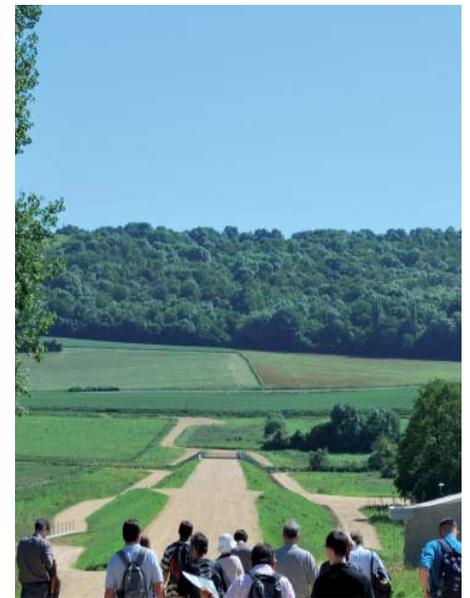
Les aménagements de protection localisée dans la traversée des agglomérations de Charleville-Mézières - Warcq et de Givet, sous maîtrise d'ouvrage respective du SIVU de Charleville-Mézières - Warcq, de la ville de Givet et de Voies Navigables de France s'accompagnent d'un ouvrage de régulation ou Zone de Ralentissement Dynamique des Crues (ZRDC), réalisé par l'EPAMA, en amont de la commune de Mouzon.

L'ouvrage de Mouzon

L'année a débuté par la fin des principaux travaux sur l'ouvrage, la réalisation des réglages et des essais de fonctionnement.



La période estivale a permis de vérifier la reprise des végétaux et de valider l'ensemble des aménagements de génie écologique mis en œuvre.



Référent expertise sur l'ouvrage de Mouzon et Létanne

Dans le cadre des opérations nécessaires à la réception des ouvrages de protection contre les inondations, une mission d'expertise a été confiée par le tribunal de Chalons-en-Champagne à la demande de l'EPAMA sur la réalisation d'un complexe d'étanchéité et la modification du calage topographique de l'ouvrage de décharge pour l'ouvrage de Mouzon ainsi que l'atteinte du niveau de protection centennale sur la commune de Létanne. A ce titre, deux réunions d'expertise ont eu lieu sur site le 14 janvier et le 24 novembre 2009. L'année 2010 sera l'occasion d'entendre l'avis de l'expert.

Le plan local d'indemnisation

Les modèles de conventions individuelles pour les propriétaires et les exploitants subissant des sur-inondations du fait de la ZRDC ont été conçues. L'année 2010 fera la concrétisation du plan d'indemnisation avec le versement effectif des sommes dues pour achever le processus.

Éléments financiers

Réalisé 2009 : 1 390 000 € TTC

Financements

Feder - Etat
Région Champagne-Ardenne
Conseil Général des Ardennes
Communauté de communes Ardennes Rives de Meuse
SIVU de Charleville-Mézières-Warcq

Prestataires

Maîtrise d'oeuvre: EGIS Eau
Entreprises:
SGTN/Durmeyer (Mouzon)
ISS Espace Vert



Valorisation des études Meuse amont et Meuse médiane



Le Mouzon à Rebeuville

Secteur Meuse amont

Bilan des actions 2009

L'étude globale de la Meuse et de ses affluents sur le bassin amont de la Meuse achevée en 2008 propose des aménagements de lutte contre les inondations (protections localisées et zones de surstockage) et des mesures de restauration écologique des cours d'eau. En 2009, la communauté de communes du Pays de Neufchâteau a joué un rôle important dans la mobilisation des acteurs vosgiens (communauté de commune du Pays de Jeanne et syndicats de rivières). Elle a assuré un relai local à l'EPAMA en organisant 3 réunions d'échange complétées par deux journées de terrain avec les interlocuteurs concernés.

En fin d'année 2009, les différentes collectivités ont sollicité l'intervention de l'EPAMA dans l'élaboration d'un programme d'opérations unique.

Perspectives

Dès le début 2010, il s'agira de coordonner la démarche avec la partie haut-marnaise du bassin. Une visite de terrain sera organisée avec les acteurs concernés pour échanger sur leurs attentes.

A partir de ces informations, le programme d'opérations pré-identifié par l'étude sera affiné et son montant pourra en être estimé en première approche. Ensuite, les collectivités concernées seront appelées à délibérer pour valider les modalités d'intervention de l'EPAMA et le plan de financement de l'opération qui aura été concerté avec les partenaires financiers potentiels. Dès lors, l'EPAMA recrutera un maître d'œuvre pour la définition précise du projet.

Secteur Meuse médiane

Bilan des actions 2009

Le schéma d'aménagement hydraulique et environnemental de la Meuse entre Brixey-aux-Chanoines et Troyon achevé en 2008 a notamment montré la faisabilité de réaménagements de seuils cohérents à l'échelle du linéaire.

Au cours de l'année 2009, un premier programme d'opérations a été arrêté avec les communautés de communes du Val des Couleurs, du Sammiellois, du Pays de Commercy et du canton de Void pour un montant estimé de travaux à ce stade des connaissances de 6 M€. Les communautés de communes ont délibéré pour solliciter une maîtrise d'ouvrage de l'EPAMA pour l'ensemble des opérations. Un plan prévisionnel de financement de la phase de définition a été validé.

Perspectives

L'EPAMA engagera en 2010 un maître d'œuvre pour la définition du projet et l'affinage du chiffrage. Les communautés de communes statueront de la réalisation effective des travaux au regard des propositions du maître d'œuvre. La réflexion sur les aspects juridiques des seuils avec les services de l'Etat a débuté en 2009 (réunion en Préfecture de Meuse le 30 juillet).



Le seuil de Pagny-La-Blanche-Côte

Adaptation de la Meuse aux Impacts des Evolutions du Climat - Projet Interreg IV B ENO AMICE



www.amice-project.eu

Le projet AMICE

Contexte

Le projet AMICE s'inscrit dans le cadre du programme européen Interreg IV B – www.nweurope.eu – qui participe au financement d'actions innovantes, transnationales et concourant à une meilleure gestion des ressources naturelles et des risques, à l'amélioration des moyens de communication et au renforcement des communautés en Europe du Nord-Ouest. Il répond également aux missions et objectifs que s'est donnée la Commission Internationale de la Meuse, qui fédère les Etats de tous les pays du bassin versant, dans le cadre de l'application de la Directive Inondation (2007/60/CE). AMICE regroupe 17 partenaires du bassin versant international de la Meuse : belges francophones et néerlandophones, allemands, hollandais et français vont travailler ensemble pendant 4 années (2009 à 2012). L'EPAMA est le chef de file du projet.

Objectifs

Les objectifs sont d'étudier les impacts des inondations et étiages futurs sur l'économie, la société et l'environnement du bassin, de mettre en place des solutions concrètes au niveau local et d'établir une stratégie d'adaptation concertée en matière de gestion de la ressource en eau (inondations et étiages).



28 Avril 2009 : Lancement officiel du projet AMICE et signature du Contrat de Partenariat

L'animation d'un partenariat transnational

L'EPAMA est le Chef de File du projet AMICE et coordonne les actions de 16 Partenaires, dans 4 pays différents, parlant 3 langues. Les organisations sont très éclectiques : administrations, associations, universités, syndicats. La motivation des Partenaires est forte mais les disponibilités et les intérêts sont variables. L'EPAMA a pour mission de souder le partenariat autour des objectifs inscrits dans le dossier de candidature du projet. Cela passe par l'organisation de réunions – générales ou par groupe de travail – le rappel constant des engagements et du calendrier, la signature d'un Contrat de Partenariat. L'EPAMA est aussi le représentant du Partenariat auprès du Programme Interreg IV B et de la Commission Internationale de la Meuse.



La gestion de crise inondation, comparaison avec la Belgique et la Hollande

Les autres pays du bassin de la Meuse ont également été touchés par les crues de 1993 et 1995. Des organisations se sont mises en place pour faire face à ces événements extrêmes. Mais les différences administratives entre les pays ont abouti à des systèmes de gestion différents. En Hollande, ce sont les waterings qui sont destinataires

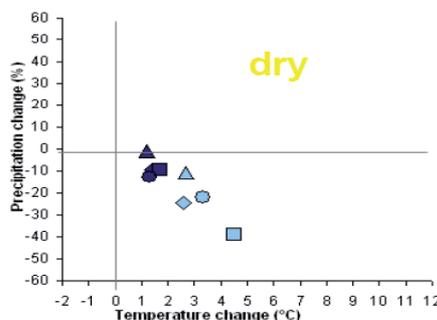
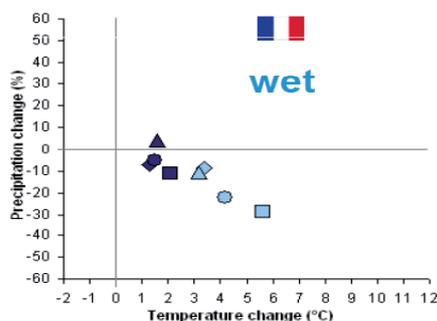
des alertes de crue, le maire n'intervient qu'à partir du moment où l'évacuation de sa commune est nécessaire. Sur un modèle similaire à OSIRIS, les logiciels PCUI* et FLIWAS* ont été développés respectivement en Wallonie et aux Pays-Bas. Les partenaires AMICE se sont rencontrés à trois reprises pour échanger sur les systèmes de gestion de crise dans la perspective d'améliorer les logiciels et les échanges d'information transfrontaliers.

Les scénarios de changement climatique pour le bassin

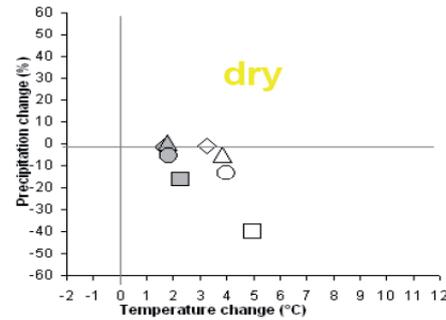
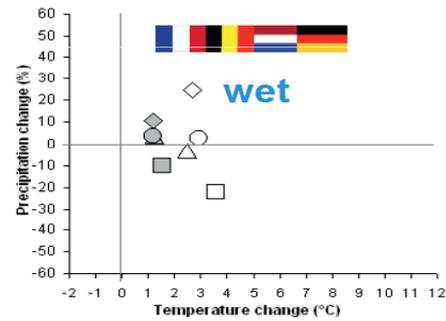
Il n'existe pas de scénario de changement climatique couvrant la totalité du bassin versant international et disponible à une résolution suffisante pour les besoins du projet. Les Partenaires se sont donc mis en quête des tendances climatiques fournis par les différents instituts météorologiques nationaux pour obtenir une image des évolutions prévues à l'horizon 2050 et 2100.

En combinant les résultats des modèles, on obtient un scénario transnational qui servira de base aux modélisations hydrologiques et hydrauliques prévues en 2010.

Le climat futur peut être représenté par deux tendances générales : une tendance humide (plus de précipitations en hiver) correspondant au scénario « optimiste » SRES* A1B élaboré par le GIEC*, et une tendance sèche (moins de précipitations en hiver et en été) correspondant au scénario « pessimiste » SRES A2.



Tendances d'évolution du climat :
 - à gauche, bassin français, *crédit Météo France*
 - à droite, bassin international
 Périodes : 2020-2050 (foncé) et 2070-2100 (clair)



- en haut, scénario humide
 - en bas, scénario sec
 Saisons : hiver (◇), printemps (Δ), été (□), automne (o)

Une gestion financière complexe

L'EPAMA doit à la fois assurer le suivi de son propre budget et superviser les dépenses de tous les autres Partenaires. Il est aussi responsable des déclarations de paiement auprès de l'Europe, pour l'obtention des subventions FEDER*, qu'il reverse individuellement à chacun

des 16 Partenaires. La première déclaration de dépenses a été effectuée au mois d'octobre et les fonds ont été rapidement perçus. L'EPAMA assure une mission de conseil, relatif à l'application des règlements européens et des obligations du Programme Interreg IV B. Une « tournée d'information » a été effectuée au mois d'avril auprès de

chaque Partenaire et un retour d'expérience a été réalisé à l'issue de la première demande de subvention. Deux autres déclarations de paiement seront effectuées en 2010. Les actions de l'EPAMA dans ce projet sont également cofinancées par la Région Champagne-Ardenne, la Région Lorraine, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la DREAL Lorraine.

Une pluie d'outils de communication

2009 a été consacrée à la création des outils de communication du projet AMICE : logo, slogan, bannières, photos, brochures, newsletter et surtout le site internet* accessible en plusieurs langues. Une visite de site a été organisée sur la commune d'Hotton, en Belgique, où des investissements seront réalisés dans le cadre du projet. Une équipe de tournage a commencé la réalisation du documentaire interactif AMICE et était présente notamment lors de l'étiage sévère de cet automne.

* Site du projet AMICE:
www.amice-project.eu



Ci-dessus: Etiage de la Meuse à Euville, crédit Patrick Hamm

A droite: l'EPAMA a collaboré à la traduction du livre « Gouttes de Pluies, Flux de Meuse » dont la parution en France a été présentée le 11 Décembre 2009 à Saint-Mihiel.

Gouttes de pluies, flux de Meuse

Une gestion transnationale de l'eau par temps sec et humide



LEXIQUE:

- *FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
- *GIEC : Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
- *SRES : Scénarios d'Emission des gaz à effet de serre
- *PCUI : Plan Communal d'Urgence et d'Intervention
- *FLIWAS : Flood and Information Warning System (système d'alerte inondation)

Les actions de prévention

L'accompagnement des collectivités dans la gestion du risque inondation a pour objectifs :

- d'informer et sensibiliser sur les dispositifs et acteurs existants : de la prévision jusqu'au secours,
- de développer leur autonomie en cas de crue,
- de faire prendre conscience du rôle de chacun dans la chaîne d'action en animant un réseau d'acteurs,
- de mettre à disposition des outils simples, performants et adaptés à leurs besoins.

Avancement 2009

L'année 2009 a permis d'accroître les actions existantes et de créer de nouveaux outils et fonctionnalités.

La démarche Osiris Inondation

Le recours au logiciel OSIRIS pour l'élaboration du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde constitue le support d'une approche globale de la commune dans la connaissance de l'aléa sur son territoire et de ses moyens. Cette démarche permet la formalisation des pratiques d'intervention en cas de crue et par conséquent de les améliorer et les pérenniser.

En 2009, l'EPAMA a équipé 13 nouvelles communes et 43 personnes ont été formées.

La population totale des communes impliquées dans les actions en cours d'installation représente plus de 110 000 habitants, population de Charleville non comptée. Une cinquantaine de nouvelles communes ont sollicité l'intervention de l'EPAMA.

L'EPAMA a mis le logiciel en webservice pour le bassin et a poursuivi les



Entreprise inondée lors de la crue de 1995 à Sedan

améliorations du logiciel OSIRIS en partenariat avec l'EP Loire et le CETMEF. Des évolutions sont également intégrées au projet européen Interreg IV B Amice (Cf. pages dédiées).

Comme chaque année, l'EPAMA a organisé un exercice pour permettre aux communes équipées d'Osiris de s'entraîner à la manipulation du logiciel et à l'interprétation des prévisions de crue. L'exercice associe le Service de Prévision des Crues (SPC), les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et les services départementaux de l'Etat (SIDPC, DDT) volontaires. En 2009, le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations a mis à disposition un site miroir de vigicrue.

OSIRIS

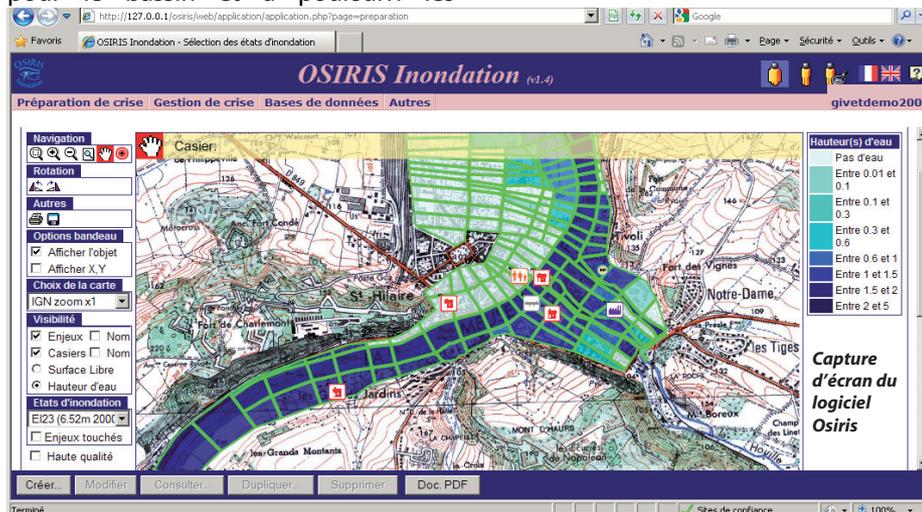
Montant de l'opération : 450 000 € TTC
(opération débutée en Septembre 2008)

Réalisé 2008 : 34 000 € TTC
Réalisé 2009 : 115 000 € TTC
Reste à réaliser (09/2011): 301 000 € TTC



InfoMeuse

InfoMeuse a été créé en 2009 comme outil de monitoring, complémentaire à OSIRIS dans la phase de gestion de crise. Ce service est ouvert de façon expérimentale uniquement aux collectivités et Etat- DREAL Lorraine (inscription sur le site EPAMA) et accessible depuis tout terminal portable ou fixe connecté à Internet. Il présente les hauteurs d'eau relevées sur toute station du réseau produites par le SPC et diffusées sur Vigicrue et aux échelles limnimétriques recensées sur le bassin. Il peut être renseigné par des observateurs de terrain « agréés ». Il est possible de le paramétrer pour recevoir des notifications email et sms, en fonction de la hauteur d'eau. (outil développé en interne)



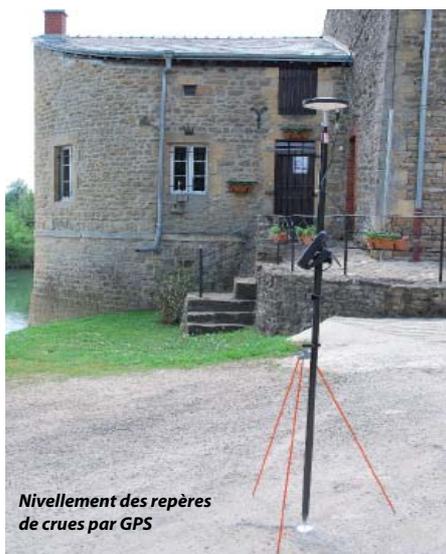


Les repères de crue

La gestion du risque implique de disposer de références. Dans ce sens, la pose de repères de crue concourt à matérialiser la mémoire des événements passés. En 2009, les premiers repères de crue posés sur la partie lorraine du bassin ont été inaugurés à SAINT-MIHIEL le 11 décembre. La démarche a été engagée notamment sur les communautés de communes de Meuse et Semoy, du Pays de Neufchâteau, du Pays Sedanais et les communes de Bogny-sur-Meuse, Commercy, Deville, Monthermé, Revin et Sampigny.

Éléments financiers - Repères de crue

Montant de l'opération : 60 000 € TTC



Nivellement des repères de crues par GPS



Repère de crue posé à Monthermé

Réduction de la vulnérabilité des entreprises au risque inondation

Le partenariat avec la DREAL de Champagne-Ardenne a continué dans le cadre de l'étude d'élaboration de solutions de réduction de la vulnérabilité des entreprises. 2009 a été mise à profit pour définir une typologie d'entreprises et constituer un diagnostic adapté à chacun des types. L'étude devra ensuite définir une méthode de déploiement des diagnostics et des modes d'intervention sur l'ensemble du bassin versant.



Une entreprise durant la crue de 1995, à Charleville

Réduction de la vulnérabilité de l'habitation au risque inondation

Les travaux de réduction de l'aléa inondation permettent de protéger les personnes et les biens pour certains types de crue mais ne permettront jamais d'accéder à une protection complète. C'est pourquoi, l'EPAMA s'est intéressé à la réduction de la vulnérabilité des habitations.

Une cinquantaine de personnes a

Éléments financiers - Réduction de la vulnérabilité de l'habitat

Montant de l'opération : 28 940 € TTC

participé au colloque « votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ? » organisé le 10 juin au centre de congrès des Vieilles Forges (08).

A cette occasion a été inaugurée une maquette illustrant les principes d'aménagement pouvant réduire la vulnérabilité de l'habitat.



Maquette de la maison «inondable»



Les projets accompagnés par l'EPAMA

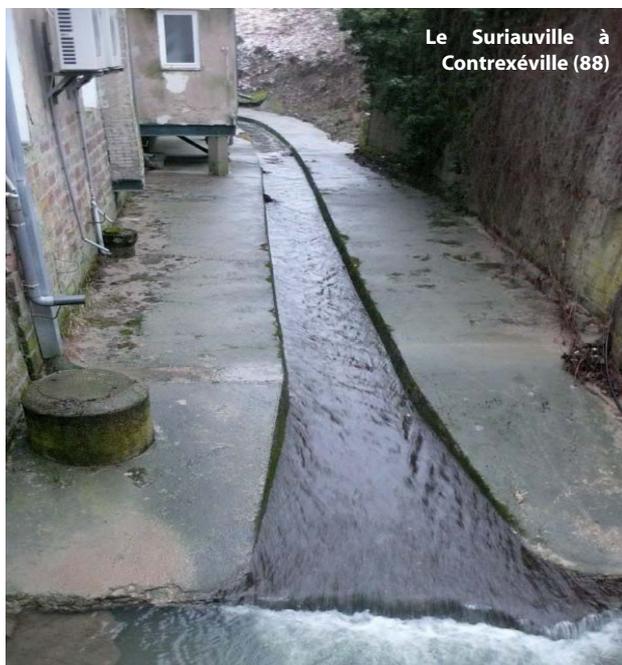
Accompagnement des projets initiés par les collectivités

L'EPAMA met à disposition ses compétences aux collectivités du bassin et aux services de l'Etat et de ses établissements dans la mise en œuvre des projets dont ils gardent la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'une mission de conseil et d'assistance permettant de valoriser les données et savoir-faire de l'EPAMA.



Tournée d'échange à Givet (08)

| Collectivités | Projets |
|--|--|
| Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers (54) | Avant projet détaillé de restauration de l'ouvrage souterrain de Longwy Etude hydraulique du ruisseau des 9 Fontaines |
| Ville de Contrexeville (88) | Aménagements de gestion des écoulements (phase maîtrise d'œuvre) |
| PIG Meuse aval (08): Syndicat intercommunal à vocation unique de Charleville-Mézières – Warcq | Phase maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la centrale hydro-électrique de Mazarin |
| Ville de Givet et communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (08) | Organisation le 12 novembre d'une journée d'échange sur l'ensemble des opérations en cours concernant la Meuse à Givet |
| Communauté de communes du Pays Sedanais (08) | Etude d'aménagement hydraulique de la Meuse et de ses affluents |
| Communauté de communes des Trois Cantons (08) | Etude préalable à la restauration des affluents de la Chiers Etude d'aménagement de deux sentiers de randonnée non motorisée le long de la Chiers et de l'Ennemanne |
| Conseil Général de la Meuse (55) | Natura 2000: ZPS Vallée de la Meuse |



Le Suriauville à Contrexeville (88)



Digue de Givet (08)



Souterrain de Longwy (55)



Accompagnement des projets initiés par les services de l'Etat et de ses établissements publics

| Services de l'Etat et de ses établissements publics | Projets |
|--|--|
| Comité de bassin Rhin-Meuse | Révision du SDAGE |
| Voies Navigables de France (Direction interrégionale du Nord-Est) | Projet de partenariat public-privé pour la réfection des barrages à aiguilles de la Meuse et de l'Aisne |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne | Etude d'élaboration de solutions de réduction de la vulnérabilité des entreprises |
| Ministère du Développement Durable | Groupe de travail et d'échange entre porteurs d'une démarche au niveau national sur la question des impacts du changement climatique sur les hydrosystèmes et l'adaptation à ces impacts |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture des Ardennes | Convention pluriannuelle de partenariat conclue avec l'EPAMA en Octobre 2009. Elle vient compléter les partenariats déjà engagés avec la Direction départementale de l'équipement de la Meuse (devenue DDT) et avec la Direction régionale de l'environnement de Lorraine (devenue DREAL). |



Le Bassin Versant de la Meuse en France

EPAMA
26, avenue Jean Jaurès
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tel : 03 24 33 49 02
Fax : 03 24 57 51 49
Mail : secretariat@epama.fr
Site : www.epama.fr

Réalisation : EPAMA - Juin 2010
Directeur de la publication : J. JEANTEUR
Photos : EPAMA (sauf mentions contraires)

